



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 53638

Texte de la question

Mme Nicole Ameline attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la dégradation constante de la situation des directeurs d'école. En effet, lors de la rentrée scolaire de septembre dernier, près de 4 500 directions sont restées vacantes dont 73 pour le département du Calvados. Cette situation résulte en grande partie du fait de la complexité croissante des responsabilités qui incombent au directeur. A cela s'ajoute l'insuffisance du temps de décharge qui est prévu pour permettre aux instituteurs d'exercer de façon normale toutes les tâches qui leur incombent : à la fois chargé d'enseignement dans leur classe, animateur d'équipe, standardiste, secrétaire, assistante sociale, conseiller pédagogique. Elle lui demande donc quelles mesures pourraient être envisagées pour remédier à cette situation, à la fois en terme financier mais également en terme de temps de décharge.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Ameline](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53638

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2000, page 6421

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7158